



Maison de l'urbanisme  
LORRAINE ARDENNE

# Bulletin de liaison

## 2013/59

trimestriel · avril - mai - juin 2013 · bureau de dépôt: 6700 Arlon centre · P911732

### SOMMAIRE

- p. 1 : Développement régional et développement du territoire luxembourgeois
- p. 2 : Animations des conseils communaux des enfants
- p. 3 : Panneaux et suiveurs solaires - Voiries vicinales
- p. 4 : Réussir l'insertion d'une nouvelle maison dans son contexte

### «C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS»: L'IMP D'ÉTALLE À L'HONNEUR

Découvrez sur [www.murla.be](http://www.murla.be) la rénovation de l'IMP d'Étalle qui met en valeur un bâtiment des années 60 par des travaux qui allient conservation du patrimoine, considérations environnementales et projet pédagogique.



### RECEUIL DE RÉNOVATIONS EXEMPLAIRES

Une rénovation exemplaire dans votre commune? Vous en êtes l'architecte ou simplement le propriétaire? Faites le savoir aux membres de Trans-Formation du patrimoine. Rendez possible une meilleure prise en compte du bâti ancien!

Plus d'infos: <http://www.transformationdupatrimoine.eu/>

Maison de l'urbanisme  
Lorraine-Ardenne a.s.b.l.

rue des Potiers, 304  
B-6717 ATTERT  
tél.: 063/22 98 16  
fax: 063/23 04 99  
email: [info@murla.be](mailto:info@murla.be)  
[www.murla.be](http://www.murla.be)

Avec le soutien de la Wallonie.

## Développement régional et développement du territoire luxembourgeois: quelle(s) convergence(s)?

### Une étude sur l'espace luxembourgeois pour mieux se connaître

En 2012, Reseaulux confie au bureau Lepur la réalisation d'un schéma de développement de l'espace luxembourgeois (SDEL). Ce travail s'inscrit dans la volonté des acteurs de la province de Luxembourg d'apporter une contribution positive au schéma de développement de l'espace régional (SDER) en cours de révision. Consciente de l'enjeu, la Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne a participé activement à cet objectif de mobilisation pour le développement territorial de la province. En effet, sensibiliser les acteurs provinciaux, communaux et locaux à l'importance de cette matière et à son incidence sur les autres facettes du développement est une des missions des Maisons de l'urbanisme.

### Des fiches thématiques pour vulgariser

Le diagnostic de territoire issu de l'étude Lepur est en ligne sur [www.reseaulux.be](http://www.reseaulux.be). Afin d'en faciliter la compréhension et la communication, des fiches thématiques simplifiées ont été réalisées. En trois envois successifs par mail à de nombreux acteurs en province de Luxembourg et au-delà, douze fiches ont été diffusées durant la dernière quinzaine de mai. Outre une fiche d'introduction, les thèmes suivants ont été traités: population et ménages, habitat et logement, emplois et activités économiques, commerces, aménagement du territoire, services et mobilité, filière bois et espaces sylvicoles, tourisme, agriculture et espaces agricoles, patrimoines paysager, naturel et bâti, culture. Chaque fiche aborde la réalité du territoire par des cartes et des chiffres et met en évidence un enjeu jugé capital pour son devenir.



### Une mise en débat pour avancer

Cette démarche de communication s'est amplifiée par l'organisation d'une soirée-débat qui a eu lieu à Marche-en-Famenne le 14 juin dernier et a accueilli plus de 150 personnes. Philippe Henry, Ministre wallon de l'Aménagement du territoire, de l'Environnement et de la Mobilité a rehaussé cette manifestation de sa présence active. Quatre panels ont succédé au discours introductif du Gouverneur Bernard Caprasse, à l'intervention du Ministre et à la synthèse du diagnostic présentée par Bruno Bianchet, chercheur au Lepur. Animés par le journaliste Philippe Herman, ils ont rassemblé des intervenants éclairés et concernés par différents thèmes tels le développement économique, le social, la culture, les services, la mobilité, l'agriculture ou encore le tourisme, la salle pouvant interagir par SMS et twitts.

### Un avenir teinté d'audace et de cohérence

L'étape suivante dans ce processus de concertation sera sans nul doute l'enquête publique du SDER annoncée pour l'automne. Au-delà de cette échéance, il est essentiel que les acteurs concernés et tous les citoyens luxembourgeois osent avancer ensemble vers une stratégie de développement équilibré, cohérent et durable de leur territoire. Car les débats et les réflexions qui ont aujourd'hui lieu sur le devenir de l'espace luxembourgeois doivent faciliter demain la mise en œuvre des orientations régionales développées dans le futur SDER en se les appropriant aux différentes échelles du territoire.

Danièle Antoine  
Administrateur-délégué



## LES CONSEILS COMMUNAUX DES ENFANTS À LA DÉCOUVERTE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DU PAYSAGE ET DE L'URBANISME

Sensibiliser les enfants et les Conseils communaux aux problématiques du territoire fait partie de la mission de la Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne. Et pourquoi ne pas conjuguer les deux? C'est chose faite en proposant des activités aux Conseils communaux des enfants! En deux heures, ces enfants de neuf à douze ans vont pouvoir découvrir des notions, apprendre à les appliquer et en débattre.

Afin de toucher à un maximum de domaines, deux types d'animations sont proposés par la Maison de l'urbanisme (fiches détaillées disponibles sur le site [www.murla.be](http://www.murla.be)).

Ce 24 avril 2013 a été l'occasion pour la Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne d'animer le Conseil communal des enfants de **Bouillon** sur les thématiques «territoire et paysage». Durant une après-midi, les jeunes Conseillers ont découvert ce qu'est le territoire, quelles sont les fonctions qui l'occupent ainsi que les allers-retours possibles entre ces notions et le développement durable.

La théorie s'est doublée d'une approche ludique car apprendre, c'est bien, pouvoir appliquer ces connaissances, c'est mieux! Leur défi: loger dix nouvelles familles et leur offrir tout le confort de vie possible dans un village dont ils sont les élus. Le tout dans une logique d'aménagement durable!

Le 8 mai 2013, le Conseil communal des enfants de **Tintigny** a pu aborder la thématique «les couleurs du paysage». Durant une après-midi, les jeunes Conseillers ont découvert ce qu'est un enduit, quelles sont les couleurs de celui-ci dans la commune et leur impact dans le paysage.

Après une brève introduction de l'activité en salle, les Conseillers se sont dirigés vers le village de Saint-Vincent afin d'observer les couleurs de la rue et du paysage. L'après-midi s'est clôturée avec une discussion sur le bon choix des teintes d'enduit et l'importance d'utiliser une palette de couleurs pour sa localité.

Les résultats sont très satisfaisants! Bien que novices dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme, les jeunes Conseillers sont sensibles aux problématiques abordées et n'hésitent pas à donner leur point de vue. Quelle que soit l'activité proposée, le débat est facilement lancé et mène à une réflexion pleine de bon sens.

Pour plus d'informations au sujet de ces animations: Annick Louis - Charline Malek  
[a.louis@frw.be](mailto:a.louis@frw.be) - [c.malek@frw.be](mailto:c.malek@frw.be)

Le Conseil de Bouillon aménage un village: quelles solutions?



Quelles couleurs à Saint-Vincent? Le Conseil de Tintigny s'est posé la question!

### INTERVIEW DU CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS DE TINTIGNY

#### Qu'avez vous retenu de cette animation «les couleurs du paysage»?

«Il vaut mieux des maisons de la même couleur que des très colorées un peu partout»  
 «C'est pas joli quand il y a beaucoup de couleurs»

#### Qu'avez-vous appris sur vos villages de manière générale?

«Avant c'était pas pareil, les chose évoluent»  
 «L'évolution va dans le bon sens: c'est vrai que les villages grandissent mais les gens ne font pas que des mauvaises choses»  
 «La façade avant est plus prestigieuse, elle n'est pas traité de la même manière que celle à l'arrière»  
 «Les couleurs flash que nous avons choisies peuvent être utilisées mais pour les portes, les châssis»

#### Quelles sont les couleurs de votre commune? Qu'en est-il de l'élaboration d'une palette?

«Plutôt neutre: blanc, beige»  
 «C'est intéressant d'avoir une palette, sinon, tout le monde met n'importe quoi»  
 «Il faudrait un peu des maisons originales, au couleurs plus flash. Pas forcément les murs mais les châssis, les encadrements de fenêtres»





# LES SÉANCES D'INFORMATION AUX SERVICES COMMUNAUX DE L'URBANISME

## PANNEAUX ET SUIVEURS SOLAIRES, QUELLES LIGNES DE CONDUITE ADOPTER AU NIVEAU COMMUNAL ?

L'objectif de la séance du 21 mars à Habay-la-Neuve était de réfléchir aux lignes de conduite possibles pour encadrer les permis d'urbanisme relatifs aux panneaux et suiveurs solaires, afin de préserver le cadre de vie tout en favorisant le développement d'énergies renouvelables. En effet, la multiplication des installations solaires a des impacts parfois non négligeables du point de vue paysager, patrimonial et à l'égard du voisinage. Lors des échanges entre les participants sur base de cas concrets, diverses recommandations ont pu être formulées:

### Les dossiers de demande de permis doivent être explicites

Les dossiers introduits pour installer les panneaux solaires sont très souvent insuffisants et ne permettent pas de se faire une idée précise ni du contexte ni de l'ampleur réelle de l'installation.

Même si la nature des travaux ne requiert pas de permis avec un architecte, l'autorité communale est en droit d'exiger les éléments suffisants permettant de juger de l'impact de l'installation.

### Une approche hiérarchisée

Il importe de garder une hiérarchie dans l'approche des installations solaires sur un terrain donné, en privilégiant d'abord l'implantation de panneaux en toiture. En second lieu, si cette solution n'est pas possible, disposer les panneaux au sol est une possibilité paysagèrement adaptée. Enfin, le suiveur solaire ne se justifie que si aucune des deux autres alternatives n'est possible.

### Des clauses techniques ou des charges d'urbanisme peuvent atténuer les impacts

Conditionner l'octroi du permis au respect de clauses techniques (teinte noire des cadres en toiture, par exemple dans un contexte patrimonial) ou des charges d'urbanisme (plantations à proximité de panneaux posés au sol) permettra d'atténuer les impacts de ces installations.

La fin de matinée était consacrée au rôle du service de prévention incendie dans la délivrance des permis d'urbanisme. L'objectif était de faire un rappel sur les récentes modifications dans l'organisation des zones de secours et sur les législations en vigueur en matière de prévention incendie. Les questions des participants ont notamment porté sur des questions de procédure, sur la problématique des délais et sur les modalités de facturation des rapports de prévention.

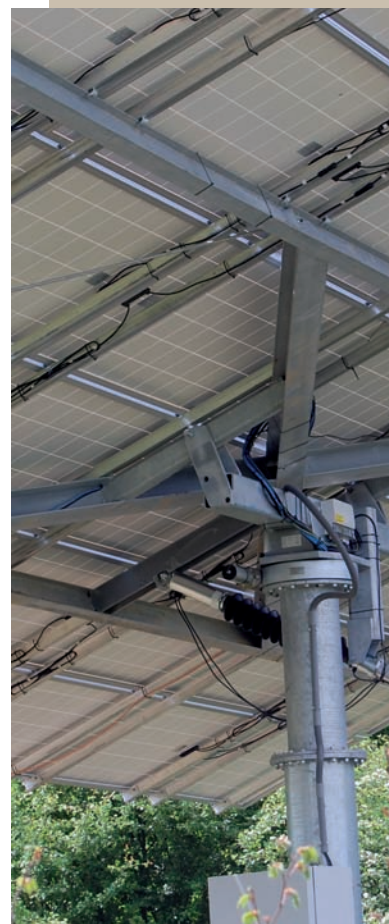
## LES VOIRIES VICINALES

Près de 40 participants, dont un grand nombre d'élus, ont participé à une séance d'information sur la voirie vicinale, le 11 juin dernier à Neufchâteau.

Le contexte historique, les divers enjeux liés au maintien et à la valorisation des chemins et des sentiers ont été développés par Monsieur Danaux, directeur de l'asbl Sentiers.be. Des exemples d'inventaires ont permis de visualiser l'intérêt d'un recensement des chemins, notamment d'un point de vue de la mobilité douce et du tourisme pédestre. En tant que membre du groupe de travail mis en place par le Gouvernement wallon pour l'actualisation du décret sur les voiries vicinales, Monsieur Danaux a également évoqué l'état d'avancement des travaux de cette plate-forme qui rassemble tous les acteurs concernés. Les avancées et les perspectives en matière de législation ainsi que la problématique de l'actualisation de l'Atlas des chemins ont été abordées. Ensuite, José Schwanen, Premier attaché à la Direction extérieure d'Arlon (SPW-DGO4) a reprécisé le cadre (complexe !) des procédures, en insistant sur l'intérêt et le rôle du plan général d'alignement en rapport avec les procédures de modification, de redressement ou de suppression des voiries proprement dites.

Pour en savoir plus au sujet des sentiers et chemins : [www.sentiers.be](http://www.sentiers.be)

Pour plus d'informations au sujet de ces séances : Cécile Francescangeli - [c.francescangeli@frw.be](mailto:c.francescangeli@frw.be)







# Réussir l'insertion d'une nouvelle maison dans son contexte (6 et fin)

Entre 2008 et 2011, 92 fascicules explicatifs portant sur autant de périmètres d'application du RGBSR (Règlement général sur les bâtisses en site rural) ont été réalisés par la FRW avec le soutien financier de la Wallonie (\*).

Leur objectif est de faciliter l'application des règles urbanistiques pour chaque village concerné, dans un esprit d'ouverture, pour qu'aménagement et développement riment avec convivialité du cadre de vie, valorisation des espaces existants et promotion d'une architecture contemporaine de qualité.

La première partie de ces publications de 28 pages décrit le contexte paysager et les caractéristiques du bâti sur lesquels se base le règlement. En deuxième partie, elles proposent des adaptations du RGBSR spécifiques au village et des conseils d'application. La conclusion rappelle que le RGBSR s'inscrit dans la politique de développement durable et de performance énergétique.

Un encart reprend les articles du CWATUPE relatifs au RGBSR de la zone agro-géographique concernée ainsi que les aides financières dont les particuliers habitant dans un périmètre d'application du RGBSR peuvent bénéficier.



## Coup de projecteur sur la commune d'Attert à travers les fascicules de Heinstert, Nobressart, Nothomb, Parette, Post-Schadeck et Tontelange



Formée par le regroupement de 17 villages et hameaux, la commune d'Attert occupe une zone charnière entre la forêt d'Anlier, sur sol ardennais d'une part, et les cuestas de Lorraine, d'autre part. C'est sans doute cette situation quelque peu particulière qui donne à ce territoire, reconnu sous le nom de Parc naturel de la vallée de l'Attert, son intérêt à la fois paysager et patrimonial.

La majorité des villages se localise dans une vallée et sur les pentes ou replats voisins. Quel que soit le lieu, le noyau ancien est relativement compact, il se compose de maisons et de fermes jointives, alignées de part et d'autre de la voirie. Ces constructions sont souvent précédées d'un usoir, un espace public où s'accumulaient autrefois fumiers et charrois agricoles des propriétaires riverains. Lorsque la trame bâtie est plus aérée, des jardins et des vergers viennent se mêler aux bâtisses. Avec le temps, les constructions se sont graduellement installées en dehors du noyau ancien, le long des chemins qui en sortent, sans toujours tenir compte du contexte local et des caractéristiques de l'habitat traditionnel. Telle que prévue au plan de secteur, l'urbanisation de ces différents villages devrait se poursuivre le long de certains axes d'accès ou par l'élargissement de l'actuel périmètre bâti.

Néanmoins, grâce à l'adoption du RGBSR en 1991, la commune d'Attert a progressivement modifié son visage. L'application de ce règlement a participé à la cohérence et à la convivialité de ces différents villages et ce, grâce au maintien de la densité, au choix des implantations, au mode d'intégration au relief ou encore à l'homogénéité des volumes et des matériaux les plus adaptés au contexte local. Les recommandations proposées permettent de créer des espaces-rue cohérents et conviviaux et de prolonger ceux existants où de nombreuses maisons traditionnelles possèdent encore de réelles qualités patrimoniales à préserver et à valoriser.

Les qualités tant paysagères qu'urbanistiques de ces villages sont ainsi maintenues. Les conseils d'application des fascicules y contribuent. Ils indiquent le choix des implantations notamment en l'absence de front de bâtisse existant, ils développent les modes d'intégration au relief, indiquent la fourchette des pentes de toiture à prendre en compte et précisent les types et teintes de matériaux les plus adaptés aux lieux.

Ces publications, comme celle consacrée à l'application du RGBSR sur la commune d'Attert : « 20 ans d'urbanisme réfléchi dans la commune d'Attert », sont disponibles gratuitement à la Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne ou à l'Administration communale d'Attert.

(\*) Pour connaître la liste des fascicules sur le territoire d'action de la Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne, consultez « Réussir l'insertion d'une nouvelle maison dans son contexte (1) » en dernière page du bulletin 2012/54.